

DEPARTEMENT
DE LA LOIRE

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT
DE MONTBRISON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20240903-2024CD0934-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/09/2024

Publication : 09/09/2024

Le Président de Loire Forez agglomération,

Objet : Approbation des recrutements sur la période du 01/08/2024 au 31/08/2024

- des emplois temporaires susceptibles d'être pourvus par du personnel relevant des dispositifs d'insertion (2) ou d'apprentissage (4)
- d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à des :
 - o accroissements temporaires d'activités (4)
 - o accroissements saisonniers d'activités (0)

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 qui précise les conditions de délégation de l'organe délibérant au président de l'EPCI,
- Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
- Vu la délibération n°3 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 actant l'élection de M. Christophe BAZILE en tant que président de Loire Forez agglomération,
- Vu la délibération n°6 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 actant l'élection des vice-présidents,
- Vu la délibération n°33 du conseil communautaire en date du 12 décembre 2023 donnant délégation au président,
- Vu l'arrêté n° 2020/430 en date du 20/07/2020, donnant délégation à M. Patrick ROMESTAING, vice-président en charge des ressources humaines, des coopérations et des mutualisations,
- Considérant qu'il est nécessaire de recruter du personnel relevant des dispositifs d'insertion ou d'apprentissage et des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à des accroissements temporaires ou saisonniers d'activité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les recrutements d'agents (période du 01/08/2024 au 31/08/2024).
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Dispositifs d'insertion :

Fonction	Contrat du	au	TC/TNC – durée hebdomadaire
agent d'entretien des cours d'eau	01/09/2024	31/12/2024	TNC 30h00
agent d'entretien patrimoine	20/09/2024	19/12/2024	TNC 26h15

Dispositif d'apprentissage :

Fonction	Contrat du	au	TC/TNC – durée hebdomadaire
Maitre nageur sauveteur	01/09/2024	31/08/2025	TC

Apprenti assainissement	01/08/2024	31/07/2025	TC
Maitre nageur sauveteur	01/09/2024	31/08/2025	TC
Maitre nageur sauveteur	01/09/2024	31/08/2025	TC

Accroissements temporaires :

Fonction	Grade	Contrat du	au	TC/TNC – durée hebdomadaire
Agente comptable exécution budgétaire	Adjoint administratif	02/09/2024	01/03/2025	TC
Agent d'accueil déchèterie	Adjoint technique	14/09/2024	15/03/2025	TNC 8h
agent accueil et entretien piscine	Adjoint technique	04/09/2024	03/03/2025	TNC 20h30
Archiviste numérique	Attaché	02/09/2024	31/10/2024	TNC 16h

Accroissements saisonniers :

Fonction	Grade	Contrat du	au	TC/TNC – durée hebdomadaire
néant				

Article 2 : Cette décision sera portée à la connaissance de Madame la Trésorière de Montbrison.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la publication.

Fait à Montbrison